

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021 A 18H30

Absents excusés : **VIAL Anne-Claire** donne procuration à **ANDEOL Hervé**
 GUILLEMINOT Jean-Pierre donne procuration à **LAMBERT Daniel**
 LASSAGNE Cécile donne procuration à **REBOUL Grégory**

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 09 2021.

Monsieur le Maire a une pensée pour nos deux doyens, Mme GILLES Henria et M. FAQUIN Maurice, qui nous ont quittés dans le mois.

Mme CAPION Charlotte vient de fêter ses 101 ans.

1/ Décision modificative n°1 du Budget Principal :

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de passer en investissement les travaux en régie suivants :

Travaux peinture de la salle des fêtes Jean AMBLARD = 2 188.69 €

Travaux aménagement de la Route de la Bégude = 2 269.29 €

- Dép Fonct	60632/011	Fournitures de petit équipement	+ 2 325.67 €
- Dép Fonct	60633/011	Fournitures de voirie	+ 1 988.04 €
- Dép Fonct	6135/011	Locations mobilières	+ 144.27 €
- Dép Inv	2128/040	Autres aménagements	+ 2 269.29 €
- Dép Inv	21318/040	Autres bâtiments publics	+ 2 188.69 €
- Dép Inv	2188/21	Autres Immos corporelles	- 4 457.98 €
- Rec Fonc	722/042	Immobilisation corporelles	+ 4 457.98 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ Décision modificative n°2 du Budget Principal :

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de comptabiliser les provisions pour créances douteuses :

- Dép Fonct	6817/67	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 295.00 €
- Dép Fonct	678/67	Autres charges exceptionnelles	- 295.00 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3 / Convention constitutive d'un groupement de commande ouvert et permanent

Pour répondre à leurs besoins en matière de fournitures et services, la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération, la Ville de Montélimar, la commune de ST GERVAIS SUR ROUBION et les autres communes membres de l'agglomération passent au quotidien de nombreux contrats relevant de la commande publique.

Parmi ces différentes familles d'achat, certaines sont communes entre ces acheteurs, ouvrant ainsi des opportunités de groupements de commandes, qui permettent de générer un effet volume et en conséquence des économies sur les prix d'acquisition.

La Communauté d'agglomération et la ville de Montélimar ont ainsi mis en place un groupement de commande ouvert aux communes membres de Montélimar-Agglomération sur des familles d'achat identifiées.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'adhésion et la participation au groupement de commande ouvert et permanent entre la Communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération, la Ville de Montélimar, et les communes membres de Montélimar-Agglomération.

4 / Convention de partenariat avec Axa pour proposer aux habitants de la commune une complémentaire santé

Monsieur le Maire a rencontré la société d'assurance AXA qui propose de nouer un partenariat avec la commune de Saint Gervais sur Roubion pour démarcher les habitants et leur proposer une complémentaire santé à tarifs plus avantageux,

En contrepartie, la commune s'engage à faire connaître l'action d'Axa sur le territoire communal (par la tenue de réunions et d'affichage) et à mettre à disposition un local pour l'organisation de rendez-vous ou de permanence. Une réunion aura lieu le 28/01 à 18H30.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5/ Travaux de voirie Rue du Soleil Levant

Le bureau informe l'assemblée qu'il est demandé de faire une entrée bateau sur le trottoir devant le 3 Rue du Soleil Levant, afin de pouvoir accéder en véhicule sur cette parcelle.

Le coût de l'opération s'élève à 1 284 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable car l'opération est trop couteuse.

6 / Remplacement d'un poteau incendie

Un poteau incendie situé Route de Montélimar au niveau de l'Impasse Bonnevache a disparu. Cela a été signalé par la SAUR lors de la rehausse des regards recouverts suite à la réalisation des enrobés.

Le bureau propose le remplacement de celui-ci et d'accepter le devis de la SAUR pour un montant de 2 294.19 € TTC

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7 / Raccordements de réseaux électriques des terrains NOYER et AUBERT Qrt Laga suite aux permis de construire en cours

M. NOYER Gaudry et M. AUBERT Sylvain ont déposé des permis de construire pour leur activité agricole respective, sur des terrains attenants Qrt Laga. Ces dossiers sont en cours d'instruction par Montélimar Agglomération.

Il est nécessaire de réaliser des raccordements de réseaux électriques.

En cas d'accord de ces permis de construire, le bureau propose de signer une convention avec M. NOYER et M. AUBERT afin qu'ils prennent en charge financièrement ces opérations.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8 / Versement du solde du compte des Anciens Combattants à la commune.

L'Association des Anciens Combattants est dissoute depuis le décès de la majeure partie de ses membres.

Cette association a décidé de verser le solde de ses comptes à la commune.

Monsieur le Maire les en remercie et annonce que cette somme de 642.06 € sera consacrée à la restauration du monument aux morts et aux commémorations.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9 / Vente de pains spéciaux et produits sucrés sur le marché du vendredi matin

Monsieur le Maire dit avoir reçu une demande de la part de Mme ACHARD Fanny, installée en agriculture (conversion AB), pour vendre sur le marché du vendredi matin ses productions (pains de campagne, raisins, noix, graines, seigles, etc... et des produits sucrés comme cookies et brioches).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10/ Contrat de locations de défibrillateurs :

La commune a fait l'acquisition en 2008 de deux défibrillateurs pour un montant de 3 683.68 € TTC. Ceux-ci sont installés dans la salle des fêtes et dans la salle du stade.

Le bureau propose de changer ces derniers et d'opter pour la location afin de rester à la pointe de la technologie et des normes médicales. Il propose de louer, pour 36 mois avec entretien, trois défibrillateurs CardiacScience G5 pour un coût mensuel de 149.69 € HT pour les installer en extérieur à la salle des fêtes et au stade et en intérieur dans le couloir entre la mairie et l'école. Pour information, l'acquisition coûterait 5 635.60 € en sachant que le matériel doit être contrôlé chaque année.

Le Conseil Municipal propose de voir si Montélimar Agglo prévoit un groupement de commande dans les prochains mois.

Une formation aux premiers secours sera proposée aux agents au 1^{er} semestre 2022.

11/ Permis de construire et déclarations préalables :

Déclarations préalables :

- | | | |
|---------------------------|---|----------------|
| - RAMBAUD Jean-Christophe | Installation d'une pompe à chaleur | Accordé |
| - ENGEL Kevin | Panneaux solaire | Dossier annulé |
| - JONETTE Freddy | Piscine | Accordé |
| - CHATAIGNE Fabrice | Pose de 6 panneaux solaires | |
| - MOREAU GUITTARD Laure | Changement destination + pose de menuiseries et fermeture d'une fenêtre | |

Conseil d'école :

Cette année, le RPI compte 154 élèves dont 114 à St Gervais et 40 à Bonlieu.

Deux classes ont été fermées pour cas de Covid.

Les projets pour l'année : randonnée pour les GS CP, Interventions de Mme GROS, compeuse bénévole résidant à St Gervais, création et mise en voix d'un conte musical et travail sur le tri pour les élémentaires de St Gervais, Ski Alpin pour les CP/CE1 et les CE2, handball et projet mythologie et cinéma pour les CM1/CM2, après-midi jeux le 17/12, Carnaval le 11/02, Courseton le 8/04, rencontre athlétisme le 14/06 et Kermesse le 1/07, Piscine pour les CM2 et CP et Musique.

Johanna MAZET est mise à disposition de la Classe dans la GS/CP tous les matins.

Problème de remplacement de l'institutrice du jeudi pour la classe de GS/CP. Un courrier va être envoyé à l'inspection académique.

Deux élèves en BTS Gestion et Protection de la Nature ont présenté leur dossier sur « **Les Ramières du Roubion** » lors d'une réunion le 27/11/2021. Ces étudiantes ont effectué un stage de 12 semaines de mai à juillet 2021 dans l'association Paysages Reconquis fondée par Camille CAMILLI, notamment au sujet des coupes rases de 2018.

Une subvention sur les amendes de police de 562 € a été reçue pour l'acquisition du radar pédagogique de 1 322.30 € HT.

Vente de pognes et de cyclamens au profit du Téléthon le 3/12 sur le marché.

Le marquage au sol sera prochainement effectué sur la Place de l'Hopital et devant les commerces

Des sondages commenceront le 6/12 sur le mur de soutènement du chemin de ronde.